

144

C O P I E

Compagnie Universelle du  
Canal Maritime de Suez.

Paris, le 6 Janvier 1890

Administration  
Rue Charras, N° 9

Monsieur le Conseiller,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 Décembre dernier pour me faire part du désir exprimé par les enfants du Chevalier de Negrelli ~~de l'Ordre du Ministère Impérial et Royal des Affaires étrangères~~, d'obtenir une copie du Brevet par lequel leur père aurait été nommé Membre fondateur du Canal de Suez.

Il n'a pas été délivré de brevet de nomination aux Membres fondateurs.

Les personnes admises à jouir de cette qualité ont reçu les titres établissant leurs droits après la constitution régulière de la Compagnie du Canal de Suez.

M. le Chevalier de Negrelli ~~de l'Ordre~~, étant à cette époque décédé, les titres qui lui revenaient ont été délivrés au nom de sa succession et ont été plus tard convertis au porteur sur une demande régulière formée en Février 1878 par M. le Baron Charles de Hardt, mandataire des héritiers.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Président

(Signé) Ch. A. de Lesseps.

Monsieur le Comte Zichy, Conseiller de l'Ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris.